

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES ALPES DE HAUTE
PROVENCE

Communauté de Communes
Vallée de l'Ubaye



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINTS DE CONTACTS

Communauté de communes « Vallée de l'Ubaye », 4 avenue des Trois Frères Arnaud, 04 400 Barcelonnette

Code NUTS : FR824

Point de contact :

Marc PLANTIER – Tél. : 04.92.81.05.60
Courriel : mplantier@ubaye.com

Adresse internet :

Adresse principale : www.ccvu.fr
Adresse du profil acheteur : www.marches-publics.info

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse: www.marches-publics.info

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées

Par voie électronique via: www.marches-publics.info ou par voie papier au point de contact susmentionné.

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale.

I.5) ACTIVITE(S) PRINCIPALE(S)

Environnement

SECTION II : OBJET

II.1) ETENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé

Concession du Service Public de l'Assainissement Collectif

II.1.2) Code CPV principal

90420000-7 Services de traitement des eaux usées

II.1.3) Type de marché

Travaux et Services

II.1.4) Description succincte

Procédure de concession de service public portant sur la collecte, le transport et le traitement des eaux usées ainsi que l'élimination des boues produites en application des articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

En option obligatoire il est demandé la construction et la gestion d'une plateforme de compostage.

Les variantes sont autorisées.

II.1.6) Information sur les lots

Ce marché n'est pas divisé en lots

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé

Concession du Service Public de l'Assainissement Collectif

II.2.2) Code CPV principal

90420000-7 Services de traitement des eaux usées

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR824

Lieu principal d'exécution : Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye

II.2.4) Description des prestations

Les missions qui seront confiées en base au concessionnaire seront les suivantes :

Le concessionnaire sera chargé d'assurer, à ses risques et périls, la gestion du service public d'assainissement collectif, et plus précisément :

- ♦ La collecte, le transport et le traitement des effluents ainsi que l'élimination des boues produites,
- ♦ l'exploitation technique y compris le gros entretien et le renouvellement d'une partie des ouvrages ;
- ♦ la relation avec les usagers ;

Le Délégué se rémunérera sur les tarifs perçus auprès des usagers.

En option obligatoire il est demandé la construction et la gestion d'une plateforme de compostage.

II.2.5) Critères d'attribution

Conformément à l'article L 1411-1 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales, les candidats seront sélectionnés au vu de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du

travail et leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si la Commission de Délégation de Service Public constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous et qui ne saurait être supérieur à dix jours.

L'offre sera appréciée dans les conditions et selon les critères fixés dans le règlement de la consultation remis aux candidats.

II.2.6) Valeur estimée

12 000 000 euros hors TVA en base 22 000 000 euros hors TVA en option

II.2.7) Durée de la concession

144 mois en base et 240 mois maximum en option

II.2.8) Information sur les fonds de l'Union européenne

Sans objet

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Sans objet

III.1.2) Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Formulaire DC1 (ex DC4), formulaire DC2 (ex DC5) et NOTI2 dûment complétés

Le cas échéant, les formulaires DC1, DC2, NOTI2 sont disponibles sur internet par téléchargement sur le site <http://www.economie.gouv.fr>

Si le candidat est une société filiale, les éléments financiers (bilans et comptes de résultat) devront aussi être fournis par sa société mère.

Tout document complémentaire pourra être adressé à la convenance du candidat, permettant à la Collectivité d'apprécier au mieux les capacités économiques et les garanties financières du candidat.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Une déclaration sur l'honneur concernant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, ou depuis la date de création de l'entreprise si cette dernière date de moins de trois ans ;
- Un mémoire présentant les capacités techniques du candidat comprenant ses références acquises dans le domaine objet de la délégation ou dans un domaine comparable et/ou toutes autres références ou éléments susceptibles de démontrer son aptitude à recevoir la délégation de service public objet du présent avis et à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Les dossiers de candidature incomplets pourront le cas échéant faire l'objet d'une régularisation dans les conditions définies par la réglementation en vigueur et la jurisprudence applicable.

En cas de réponse sous forme de groupement, l'ensemble des pièces énumérées ci-dessus devra être fourni pour chaque entreprise de l'éventuel groupement. La lettre de candidature précisera

l'identité du mandataire du groupement ; y seront joints les pouvoirs donnés au mandataire pour représenter ses cotraitants.

Dans l'hypothèse où les candidats souhaiteraient que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et/ou financières d'une ou de plusieurs entreprises juridiquement distinctes, ils devront justifier des capacités de cette ou de ces entreprises et du fait qu'ils en disposeront pour l'exécution de la délégation.

Les candidatures en groupement sont admises. Le mandataire du groupement devra être solidaire de ses cotraitants.

Une même entreprise ne pourra présenter à la fois une candidature individuelle et une ou plusieurs candidatures en groupement. Les groupements devront rester intangibles durant toute la durée de la consultation.

Tout document complémentaire pourra être adressé à la convenance du candidat, permettant à la Collectivité d'apprécier au mieux les capacités professionnelles et techniques du candidat.

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

Sans objet

III.2) CONDITIONS LIEES A LA CONCESSION

III.2.1) Information relative à la profession

La prestation n'est pas réservée à une profession déterminée

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession

Sans objet

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

Sans objet

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1 DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics

IV.2 RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres :

Date (30/09/2016) Heure locale (12:00)

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

IV.2.3) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures :

Les dossiers doivent être rédigés en langue française.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) RENOUELEMENT

Marché non renouvelable

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ECHANGES ELECTRONIQUES

Sans objet

VI.3) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Chiffres caractéristiques du service – exercice 2015 :

- Nombre total d'abonnés : 11 900
- Assiette totale de la redevance : 550 000 m³
- Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration : 1250 t boues brutes
- 17 stations d'épuration de 45 à 37 500 EH
- 16 postes de relèvement
- 180 km de réseau

VI.4) PROCEDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille cedex 6
tél. : 04 91 13 48 13 - fax : 04 91 81 13 87 / 89 – Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel peuvent être obtenus les renseignements concernant l'introduction des recours

Tribunal administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille cedex 6
tél. : 04 91 13 48 13 - fax : 04 91 81 13 87 / 89 – Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr

VI. 5) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : (12/07/2016)